

*L'Ambassade de France à Berne au Département politique*¹

N

Berne, 23 février 1915

Le Gouvernement français procède actuellement à la concentration des prisonniers allemands à rapatrier. Elle sera terminée à la fin de la semaine.

Le Gouvernement de la République a examiné la suggestion qui lui a été faite par M. Lardy au nom du Gouvernement fédéral, afin que la remise des rapatriés français et allemands ait lieu à Pontarlier pour éviter le passage à Genève. Le Ministère de la Guerre français a estimé que cette petite ville n'offrait pas les ressources d'hospitalisation nécessaires et se voit obligé de proposer Lyon; mais il acheminerait volontiers dans les deux sens les convois sanitaires par Pontarlier, si le Gouvernement fédéral le jugeait souhaitable.

Le Gouvernement de la République s'est inspiré pour les opérations de sélection de la même largeur de vues à laquelle le Gouvernement allemand déclare avoir obéi. Il a toujours pensé qu'il n'y avait pas à prendre en considération le nombre des invalides à libérer de part et d'autre, mais seulement l'inaptitude de ceux-ci à tout service de guerre ou de garnison, avec la seule réserve qu'une plus grande rigueur s'imposait en ce qui concerne les officiers. L'accord de principe des deux Gouvernements est donc complet.

Les opérations de rapatriement pourront commencer le 26 ou le 27 février et se poursuivre les jours suivants, dans la mesure où elles seront matériellement possibles. A ce dernier point de vue, M. Lardy a indiqué que chaque convoi pourrait transporter environ trois cent cinquante (350) blessés. Le service des chemins de fer du Ministère de la Guerre souhaiterait que ce renseignement fût complété par l'indication du tonnage du train.

1. *En marge du document des indications de la main de A. Dunant disent:* Téléphoné à la Légation allemande 23.2.1915, 6 h 30. Fait téléphoner au colonel Bohry à Bâle par son service. Téléphoné au Directeur militaire des chemins de fer.